Envoyé en préfecture le 19/10/2026
Reçu en préfecture le 19/10/2026
Publié le 19/10/2026
ID : 081-218101459-20261019-2026_116-AR

Ville de Lisle-sur-Tarn

Département du Tarn
Commune de LISLE-SUR-TARN

EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRETES DU MAIRE

ARRETE PORTANT RETRAIT D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC

N° 2026_116
Le Maire de la commune de Lisle sur Tarn.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;
Vu le Code Général de la Propriété des Personnes Publiques, notamment les articles L2122-1 et suivants ;
Vu la délibération du 5 novembre 2025 portant modification du règlement intérieur du marché de plein vent ;
Vu l'arrêté n°2026_30 du 20 février 2026 portant autorisation d'occupation du domaine public délivré à la société « Les soins de Mylie » ;

Considérant la demande de désabonnement au marché de plein vent de la société « Les soins de Mylie » reçue en mairie le 15 septembre 2026 ;
Considérant l'avis préalable du Comité Consultatif du Marché réuni le 13 octobre 2026 ;

Arrête

Article 1er : l'autorisation d'occupation du domaine public accordée à la société « les soins de Mylie » est retirée.

Article 2 : Monsieur le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution du présent arrêté dont une ampilation sera transmise :
- en Préfecture du Tarn ;
- en gendarmerie ;
- à l'association des Forains de Lisle-sur-Tarn.

Fait à Lisle sur Tarn, le 19 octobre 2026

Le Maire,

Maryline LHERM

MAIRIE DE LISLE-SUR-TARN (TARN)

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui a été publié le (voir visa). La présente décision pourra faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Toulouse dans un délai de 2 mois à compter de cette notification ou de sa publication. Cette saisine pourra se faire, pour les particuliers et les personnes morales de droit privé non chargés de la gestion d'un service public, par la voie habituelle du courrier ou via l'application informatique Télérecours, accessible par le lien : http://www.telerecours.fr.